

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BP 2021

SÉANCE DU 22 MARS 2021

# RAPPELS

- Le débat d'Orientations Budgétaires est une **obligation légale** pour toutes les communes de + de 3 500 habitants (loi du 6/02/1992)
- Etape essentielle du cycle budgétaire, il fait l'objet d'une **délibération spécifique** ; il se tient d'ordinaire, dans un délai de 2 mois avant l'examen du Budget Primitif (art. L.2312-1 du CGCT)

# RAPPELS

- Le débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est l'occasion :
  - De **re-situer le contexte économique, institutionnel, financier général** dans lequel la collectivité va évoluer pour l'année à venir
  - De **délibérer sur les grandes orientations** du futur exercice budgétaire, pour mettre en évidence les axes de la politique locale pour l'année à venir, en fonctionnement comme en investissement
  - De discuter **du plan pluriannuel d'investissement**, de la politique de gestion de la dette, de l'évolution de la fiscalité locale.
  
- Le Débat d'Orientations Budgétaires s'appuie sur un **RAPPORT (ROB)**, ici présenté

# SOMMAIRE

## **PARTIE I : Contexte d'élaboration BP 2021**

**A) Crise sanitaire : encore des incertitudes pour 2021**

**B) La réforme de la fiscalité locale en cours**

**C) Les mesures de la loi de finances 2021 impactant les communes / EPCI**

# SOMMAIRE

## **PARTIE 2** : Les grandes orientations BP 2021

### **A) Fonctionnement**

1. Dépenses de fonctionnement : orientations
2. Recettes de fonctionnement : orientations

### **B) Investissement**

1. Dépenses d'investissement : orientations
2. Recettes d'investissement : orientations

### **C) Prospectives**

1. Evolution de l'endettement 2021 - 2026
2. Perspectives d'investissement 2021 - 2026



# PARTIE I

## CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BP 2021



# A – CRISE SANITAIRE : ENCORE DES INCERTITUDES POUR 2021



# CONTEXTE ELABORATION BP 2021

## INCERTITUDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

- L'épidémie de COVID 19 a provoqué une **onde de choc en 2020**, qui continuera de se diffuser sur le plan sanitaire, économique, et organisationnel pendant l'année 2021.
- En réponse à la situation exceptionnelle (confinements et restrictions diverses prises dans le but de freiner la propagation du virus), l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales ont agi et engagé **des dépenses publiques importantes** pour soutenir l'économie et l'emploi notamment.



# CONTEXTE ELABORATION BP 2021

## INCERTITUDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

- Pour faire face au défi sanitaire inédit qui s'imposait, **les mesures suivantes** ont été actées :
  - Plan de relance européen de 750 milliards d'€
  - Création d'un programme d'aide à la pandémie par la BCE porté à 1 350 Mds d'€
  - Plan de relance français de 100 milliards (sur 2 ans) autour des volets écologie, compétitivité et cohésion

# CONTEXTE ELABORATION BP 2021

## INCERTITUDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

- Les **indicateurs suivants**, qui donnent aussi une tendance pour l'année 2021, doivent retenir notre attention :
  - Recul de **4,9% du PIB dans la zone OCDE** pour l'année 2020
  - Recul de **8,2% du PIB** pour la France en 2020
  - Evaluation **endettement public en France** en 2020 : 117,5% du PIB (contre 98,1% en 2018 et 2019)
- Dans son rapport de décembre 2020, la Cour des comptes indique que **si les collectivités** dans leur ensemble devraient connaître une dégradation de leur trajectoire financière du fait de la crise sanitaire, celle-ci serait **variable en fonction des catégories de collectivités**.

# CONTEXTE ELABORATION BP 2021

## INCERTITUDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

- **Pour le bloc communal** (Communes et EPCI), il existerait un réel risque d'érosion de l'épargne du fait de l'interruption de la dynamique des recettes (services publics locaux suspendus momentanément) et de la mise en place de mesures volontaristes pour assurer une continuité de service et soutenir la population / le tissu économique local.
- **Pour les départements**, les conséquences seraient a priori plus fortes encore : les dépenses sociales ont augmentées en 2020, devraient se prolonger encore sur 2021 et dans le même temps, leurs recettes de fonctionnement tendraient à se contracter (DMTO, CVAE, taxe d'aménagement)
- **Pour les régions**, les pertes de recettes en 2020 (recettes billetterie TER; certificats d'immatriculation...) devraient affecter modérément ces collectivités grâce à des garanties apportées par l'Etat ; pour autant, leur intervention très large et massive aux secteurs économiques les plus touchés (dépenses comptabilisées en investissement) devrait entraîner un recours accru à l'endettement

# CONTEXTE ELABORATION BP 2021

## INCERTITUDES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

- En tout état de cause, les **incertitudes** demeurent sur le moment de la « reprise » et sur son intensité, rendant tout exercice de prévision budgétaire à court et moyen terme difficile.



# B – LA REFORME DE LA FISCALITE EN COURS



# CONTEXTE ELABORATION BP2021

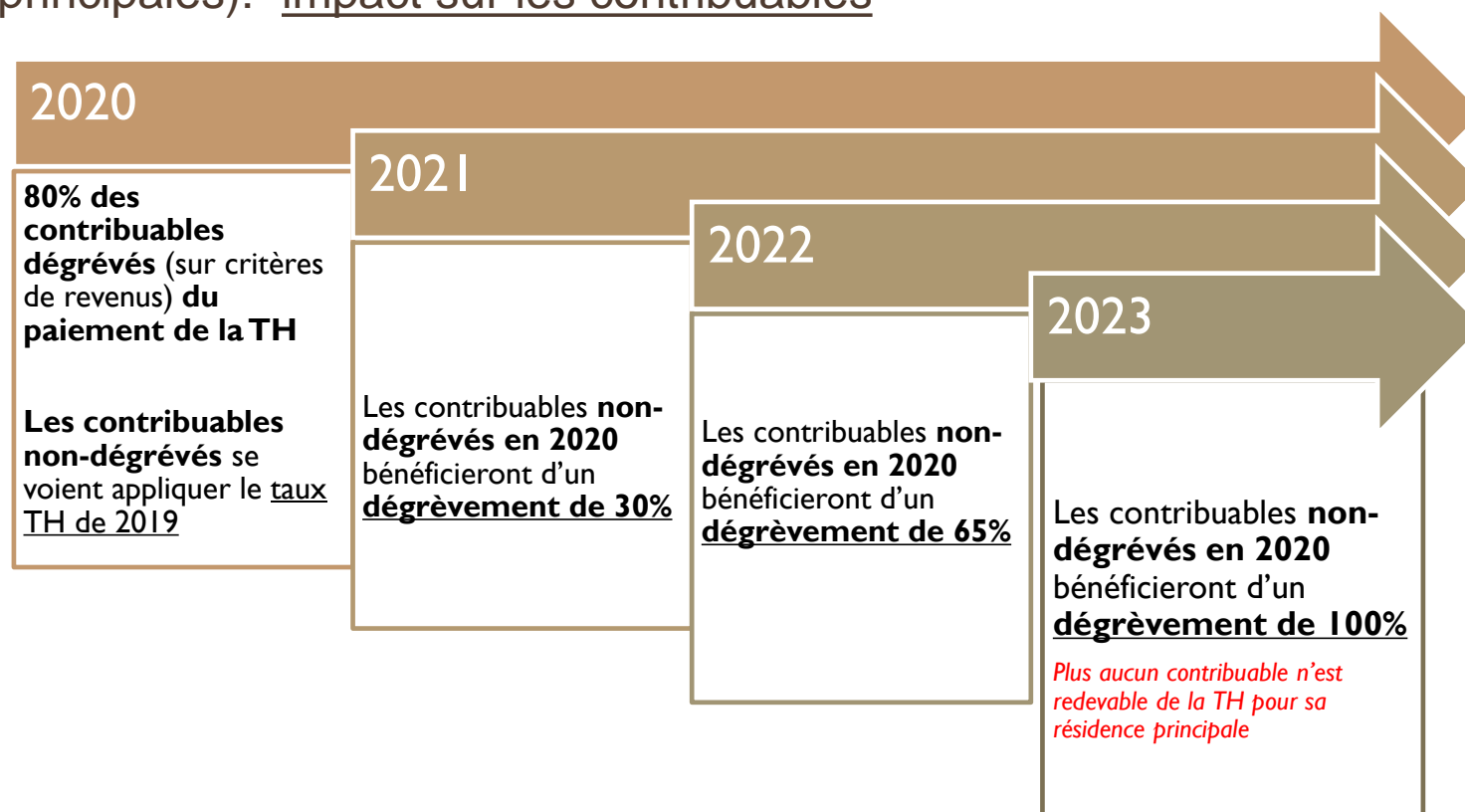
## REFORME DE LA FISCALITE LOCALE EN COURS

- Intégrée à la loi de finances pour 2020, **la suppression définitive de la taxe d'habitation** sur les résidences principales se poursuit en 2021.
- Si le bloc communal (Communes et certains Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux) est concerné au premier chef par cette réforme dans la mesure où **la TH représente une part importante de leurs recettes fiscales**, la suppression progressive de la TH entraîne une réforme plus globale de la fiscalité des collectivités territoriales.

# CONTEXTE ELABORATION BP2021

## REFORME DE LA FISCALITE LOCALE EN COURS

- **Rappel chronologie de la mesure de suppression TH (résidences principales): impact sur les contribuables**



# CONTEXTE ELABORATION BP2021

## REFORME DE LA FISCALITE LOCALE EN COURS

### Rappel des impacts suppression TH pour les collectivités en 2021

Pour assurer **une compensation « à l'€ près » des collectivités** en lien avec la réforme de la TH (Résidences Principales), l'Etat a prévu les modalités de compensation suivantes :

#### BLOC COMMUNAL

- Pour compenser la perte de recettes liée à suppression de la TH, **les Communes** se verront affecter intégralement les recettes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- Grâce au mécanisme du « coefficient correcteur » :
  - Pour les Communes « sous-compensées » (si le transfert de la TFPB département n'atteint pas le niveau de la Th « théorique ») : elles percevront un versement complémentaire
  - Pour les Communes « surcompensées » (si le transfert de la TFPB département est supérieur au niveau de la TH « théorique ») : une retenue sera calculée sur leurs recettes TFPB

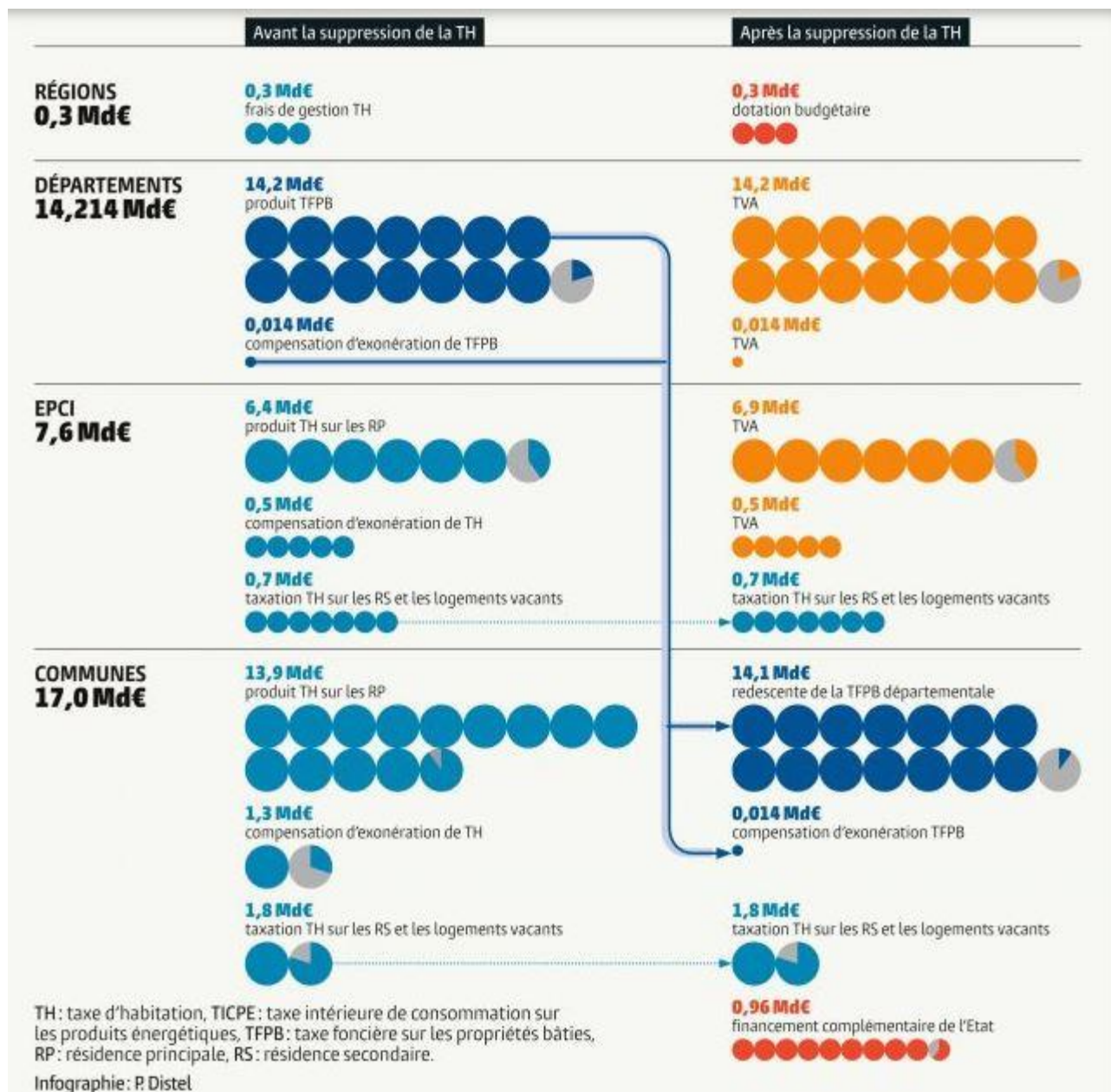
#### DEPARTEMENTS

- Pour compenser la perte des recettes liées à la « redirection » de la TFPB, **les départements** seront intégralement compensés par l'affectation d'une fraction de TVA
- La part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'ici perçue par les départements, est transférée aux Communes



# Schématisation des impacts suppression de la TH

pour les collectivités



A noter : chiffres issus d'une évaluation AVANT vote définitif de la loi de finances pour 2021



**B – DISPOSITIONS DIVERSES INSCRITES  
DANS LA LOI  
DE FINANCES 2021**



# CONTEXTE ELABORATION BP2021

## LOI DE FINANCES 2021

- Chaque année, la Loi Organique relative aux lois de finances (LOLF) qui détermine pour l'exercice, le montant et l'affectation des ressources et charges de l'Etat, est voté en fin d'année pour l'année à venir
- **Des dispositions importantes concernant les collectivités locales sont inscrites dans cette Loi de Finances**, notamment du fait des impacts de certaines mesures actées sur leurs recettes pour 2021.

# CONTEXTE ELABORATION BP202 I

## LOI DE FINANCES 202 I

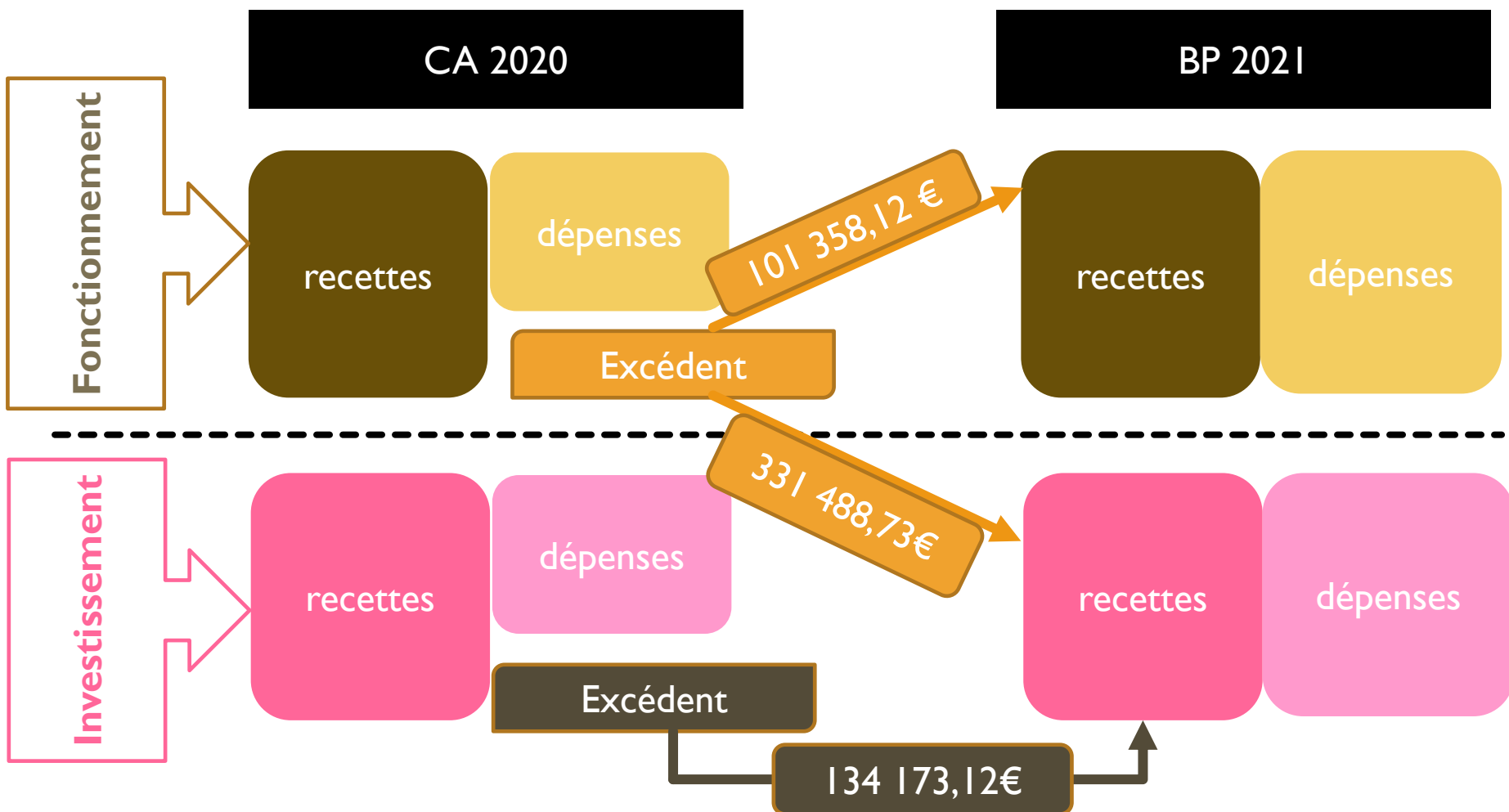
- Stabilisation de l'enveloppe globale des **concours financiers de l'Etat aux collectivités** à 51,71 Md€ dont 26,756 Md€ au titre de la DGF. Cette stabilité n'exclut pas des évolutions individuelles à la baisse ou à la hausse pour certaines Collectivités (effet mécanique des critères d'attribution).
- **Suppression de 10,1 Md€ d'impôts économiques locaux dont :**
  - 7,25 Md€ de CVAE compensés par de la TVA pour les régions
  - 1,75 Md€ de TFPB et 1,54Md€ de CFE sur les sites industriels
  - Abaissement du taux de plafonnement de la CET

# CONTEXTE ELABORATION BP2021 LOI DE FINANCES 2021

- **Nationalisation progressive** de la gestion de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (**TCFE**) sur la période 2021-2023
- **Gestion du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier, pour certaines dépenses d'investissement précises, les EPCI n'ont plus à réaliser de déclaration pour récupérer leurs recettes FCTVA. Le traitement sera automatisé comptablement.

La réforme devrait s'étendre dans les années à venir aux communes

# PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT 2020 sur BP 2021





# A - GRANDES ORIENTATIONS 2021 FONCTIONNEMENT



# OBJECTIFS POLITIQUES 2021

## Section de fonctionnement / propositions

- La Commune de Jurançon sera confrontée en 2021 à **l'érosion continue de ses principales recettes de fonctionnement** (dont DGF) et devra rester prudente sur l'évolution des recettes de ses services publics locaux (Atelier du Neez en particulier)
- La poursuite du travail d'**optimisation des dépenses courantes** reste un impératif
- L'objectif de préserver **une bonne capacité d'autofinancement** invite à agir :
  - sur le levier fiscal
  - sur certains tarifs des services municipaux
- L'adaptation du niveau de la masse salariale aux **évolutions et besoins en ressources humaines (chapitre 012)** doit être prise en compte





# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



# RECETTES FONCTIONNEMENT

## Orientations 2021

### FISCALITE - rappels

**2014**

+1,5%

**2018**

+2%

**2015**

+ 1,5%

- **Aucune augmentation depuis 2018**
- **Augmentations précédentes très modérées**

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Orientations 2021

### FISCALITE

#### ■ **Taxe d'habitation :**

Réforme initiée en 2019. La taxe d'habitation sur les résidences principales a déjà disparu pour près de 80 % de la population. A partir de cette année (et jusqu'à sa disparition totale), les impôts acquittés par les 20% restant sont perçus par l'Etat.

La Commune perçoit la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** mais ne peut pas, en 2021, modifier le taux de la taxe d'habitation, **figé** à la valeur décidée en 2019.

#### ■ **Taxe foncier bâti et non-bâti :**

La période 2018-2020 a été caractérisée par un recours très limité au levier fiscal pour générer des recettes. Il est proposé d'**augmenter de 5%, en 2021, les taux communaux des taxes foncières** (bâti et non bâti) votés en 2020.

En remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a décidé d'attribuer aux Communes la **taxe foncière sur les propriétés bâties** perçue jusqu'alors par le **Département** (13,47 % pour le département 64 à ajouter au taux précédemment calculé).

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Orientations 2021

Bases d'imposition prévisionnelles 2021		Rappel taux 2020	Proposition taux 2021	Produit Fiscal direct 2021
Taxe foncière bâti Part communale	10 820 000	12,66 %	13,29 %	
Taxe foncière bâti Part départementale		13,47 %	13,47 %	
<b>Taxe foncière bâti</b>		-	<b>26,76 %</b>	<b>2 895 432,00 €</b>
Taxe foncière non-bâti	61 500	31,16 %	<b>32,72 %</b>	<b>20 122,80€</b>
<b>TOTAL recettes fiscalité directe (hors TH sur résidences secondaires)</b>				<b>2 915 554,80 €</b>

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Orientations 2021

CHAPITRES		BP 2020	PROPOSITIONS 2021	% variation BP 2020 - BP 2021
013	ATTENUATION DE CHARGES	50 000.00	65 120.00	30.24
70	PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES	292 800.0	219 400.00	-25.07
73	IMPOTS ET TAXES	4 698 211.00	4 734 398.18	0.77
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	610 308.00	577 302.70	-5.41
75	AUTRES PRODUITS GEST° COUR	87 450.07	65 434.00	-25.18
76	PRODUITS FINANCIERS	1.00	1.00	0.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 500.00	25 836.00	56.58
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	0.00	0.00	-
<b>S/TOTAL</b>		<b>5 755 270.07</b>	<b>5 687 491.88</b>	<b>-1.18</b>
R002	EXCEDENT	8 060.93	101 358.12	1157.40
<b>TOTAL</b>		<b>5 763 331.00</b>	<b>5 788 850.00</b>	<b>0.44</b>

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## Orientations 2021

Globalement, la prévision des recettes de fonctionnement est stable (+ 25 519 €) par rapport au BP 2020 du fait :

- de l'impact financier du COVID19 sur **les produits de services** : toutes les régies et notamment sur celles du périscolaire, du marché de plein vent, de la billetterie Atelier du Neez et des locations de salles, soit – 25.07 %
- d'une ∨ des **dotations et participations** de -5.41 %, essentiellement la réévaluation annuelle de la dotation forfaitaire
- d'une ∨ des autres produits de gestion courante de – 25.18 %, essentiellement par la poursuite des départs des locataires immeuble PICHON
- d'une ↗ des **impôts et taxes**, notamment l'augmentation de 5% des taux communaux de taxe foncière (bâti et non bâti)

### A noter :

Il est envisagé de **conserver une plus grande partie de l'excédent de fonctionnement 2020 sur la section de fonctionnement** pour limiter la baisse trop importante des recettes (et participer à la restauration de l'épargne).



# DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Orientations 2021

CHAPITRES		BP 2020	PROPOSITIONS 2021	% variation BP 2020 - BP 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 509 138.14	1 540 863.16	2.10
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 202 683.00	3 251 455.08	1.52
014	ATTENUAT DE PRODUIT FPIC (73925)	90 000.00	90 000.00	0.00
65	AUTRES CHARG GEST° COUR	594 109.00	589 473.00	- 0.78
66	CHARGES FINANCIERES	83 010.65	70 697.63	-14.83
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 300.00	11 650.00	25.27
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000.00	90 711.13	807.11
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIST			
042	OP ORDRE TRANSF SECT°	265 090.21	144 000.00	- 45.68
<b>TOTAL</b>		<b>5 763 331.00</b>	<b>5 788 850.00</b>	<b>0.44</b>



# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Orientations 2021

**Globalement, la prévision des dépenses de fonctionnement est stable par rapport au BP 2020** du fait d'un maintien des dépenses au même niveau que l'an passé, tout en tenant compte de l'impact financier du COVID19.

Les évolutions les plus significatives concernent :

- **les charges exceptionnelles** : 2 350 € de plus qu'en 2020 compte tenu des remboursements de billetterie suite à l'annulation de spectacles
- **les dépenses imprévues** : 80 000 € de plus qu'en 2020, au regard de dépenses à envisager suite à l'éventuelle reprise d'activités interrompues par la crise du COVID19 et celles liées à d'éventuels sinistres qui interviendraient avant le renouvellement du marché d'assurances

### **A noter :**

Baisse des charges financières traduisant notamment une volonté de poursuivre la réduction du poids de l'endettement



# B - GRANDES ORIENTATIONS 2021 INVESTISSEMENT



# OBJECTIFS POLITIQUES 2021

## Section d'investissement / Proposition

- Prise en compte de la **baisse des recettes financières** (notamment TAM) liée au ralentissement économique (effet crise sanitaire)
- Retour à un volume d'investissement correspondant aux pertes de recettes
- **Pas de recours à l'emprunt en 2021**, afin de préserver la capacité d'auto- financement de la Commune et assurer le lancement de projets structurants pour le mandat
- La **recherche active de subventions** invite à penser que des recettes supplémentaires viendront consolider le financement de certaines opérations prioritaires (reconstruction du Centre de loisirs)



# RECETTES D'INVESTISSEMENT



# EMPRUNT

## ORIENTATIONS 2021

- Pour conserver au niveau de 2020 l'épargne brute, et afin **de maintenir la capacité de désendettement de la Commune**, il semble raisonnable de ne pas recourir à l'emprunt en 2021.

- Pour rappel

	2020
<b>Encours de la dette</b>	3 300 444.46 €
<b>Epargne brute</b>	689 876.13 €
<b>Capacité de désendettement 2020 (ratio Klopfer)</b>	4.78 ans

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

## Orientations 2021

Globalement, il est prévu une  $\searrow$  de 2.01 % (29 626 €) des recettes d'investissement par rapport au BP 2020 du fait :

- **Absence de subventions d'équipement** : - 100.00 % par rapport à 2020
- **Baisse de la taxe d'aménagement** : - 80.38 % par rapport à 2020
- **Solde d'exécution** du CA 2020, reporté en 2021, **de + 123 957.46 €** par rapport à celui de 2019
- **Excédent de fonctionnement CA 2020** moins important qu'en 2019 : - **445 295.61 €** (*pour mémoire, cet excédent est utilisé pour couvrir le capital de la dette dû sur l'exercice*)
- **Immobilisations en cours** : stable par rapport au BP 2020 et correspondant au 1<sup>er</sup> versement (hors avances déjà perçues) du remboursement de l'assurance dans le cadre de l'incendie du Centre de Loisirs

### A noter :

La forte baisse des recettes réelles est compensée par une augmentation des recettes d'ordre : + 155.75 % par rapport à 2020, essentiellement due à des écritures comptables que l'on retrouve en dépenses

## RECETTES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENTS 2021

(y compris reports de crédits 2020)

	Montants
<b>Recettes d'Equipement</b>	<b>216 594.22 €</b>
Emprunts - régularisation	0.07 €
Remboursement assurance	216 594.15 €
<b>Recettes Financières</b>	<b>414 595.02 €</b>
FCTVA	53 600.29 €
TAM	29 506.00 €
Excédent de fonctionnement 2020	331 488.73 €
<b>Recettes d'Ordre</b>	<b>677 979.64 €</b>
Amortissements	144 000.00 €
Opérations patrimoniales - Intégrations d'études	533 979.64 €
<b>Excédent d'investissement reporté de 2020</b>	<b>134 173.12 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 443 342.00 €</b>



# DÉPENSES D'INVESTISSEMENT





# DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

## Orientations 2021

Globalement, il est prévu une ↘ de – 2.01 % des dépenses d'investissement par rapport au BP 2020 du fait notamment :

- d'une **baisse importante des dépenses d'équipement brut** : - 33.26 %
- volonté d'un retour à un volume d'investissement conforme aux nouvelles réalités budgétaires, néanmoins une priorisation sera faite sur deux projets : reconstruction du centre de loisirs et études pour la création d'un pôle sportif et associatif
- d'une **baisse des dépenses financières** : - 42.36 %
- d'une **forte augmentation des dépenses d'ordre**, due à des écritures comptables que l'on retrouve en recettes

# DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

## Orientations 2021

### DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

Proposition BP 2021

<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT</b>	<b>442 803.69 €</b>
<b>DEPENSES FINANCIERES – Remboursements d'emprunts</b>	<b>466 558.67 €</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>533 979.64 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 443 342.00 €</b> dont Restes à réaliser 2020 74 472.31 €

## PRINCIPAUX POSTES

### Dépenses d'équipement 2021 (propositions)

<b>Reconstruction du Centre de Loisirs</b> Etudes et premiers travaux	187 190.96 €
<b>Voirie / aménagement et embellissement urbain</b> dont géomètre chemin Vignats, sécurisation passage à niveau Soubacq, extension réseau électrique chemin Loustalot, étude environnementale 1 <sup>ère</sup> phase, achèvement des travaux du pont de l'Arribeau, protection incendie chemin de Guindalos	70 480.00 €
<b>Modernisation numérique dont vidéo protection</b> Dont modernisation du matériel informatique, achats de logiciels, de signatures électroniques, ordinateurs portables, serveur informatique	62 240.22 €
<b>Création d'un pôle sportif et associatif</b> Etudes	50 000.00 €
<b>Travaux sécurisation berges</b> Berges du Neez	42 000.00 €
<b>Travaux d'amélioration sur les bâtiments communaux</b> Dont bâtiments scolaires, bâtiment service technique, mise en conformité installation gaz local UJ	15 435.00 €
<b>Acquisitions diverses</b> Dont urnes et isolements pour doublement des bureaux de votes	7 500.00 €
<b>Politique accessibilité</b> dont Ad'AP et PAVE	4 456.51 €
<b>Acquisitions terrains</b> Pour quai de bus – avenue Rauski et autres frais de notaire	3 501.00 €
<b>TOTAL dépenses d'équipement 2021 (avec RAR)</b>	<b>442 803.69 €</b>



# ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES



# ORIENTATIONS 2021

Projection équilibre des opérations financières

<b>TOTAL dépenses prévisionnelles à couvrir sur l'exercice 2021, dont...</b>	<b>540 134.16 €</b>
Emprunts	450 130,63 €
Emprunts SDEPA	15 531.22 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	74 472.31 €
<b>TOTAL ressources propres prévisionnelles disponibles sur 2021, dont...</b>	<b>692 768.21 €</b>
Ressources propres externes (FCTVA,TAM)	83 106.36 €
Ressources propres internes (amortissements des immobilisations)	144 000.00 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent	134 173.12 €
Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice n-1	331 488.73 €
<b>SOLDE (Dépenses à couvrir – ressources propres)</b>	<b>+ 152 634.05 €</b>



# PERSPECTIVES PLURIANNUELLES



# PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

## Evolution de la dette 2021 – 2026

- Grâce à une **politique responsable de gestion de l'emprunt** (volume et structure de la dette) depuis plusieurs années, l'encours de la dette de la Commune poursuivra sa baisse dans les années à venir.

**TABLEAU PRÉVISIONNEL DETTE (y compris prêts SDEPA)**

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2021	465 661.85	77 318.08	542 979.93	2 834 782.60
2022	459 040.99	65 416.34	524 457.33	2 375 741.61
2023	445 283.49	54 108.37	499 391.86	1 930 458.12
2024	434 271.17	43 108.46	477 379.63	1 496 186.95
2025	322 659.51	33 082.03	355 741.54	1 173 527.44
2026	258 606.14	23 633.26	282 239.40	914 921.30

# PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

## Aménagement cœur de ville 2021 – 2028

- Incidence budgétaire de l'acquisition via l'EPFL d'une partie des biens diocésains en cœur de ville (option portage sur 8 ans)

**TABLEAU PRÉVISIONNEL COÛT Portage EPFL**

ANNÉE	ACQUISITION Section investissement	PORTAGE EPFL Section investissement	AUTRES FRAIS * Section fonctionnement	TOTAL
2021			3 019 €	
2022	73 080 €	11 692.80 €		84 772.80 €
2023				
2024	109 620 €	17 539.20 €		127 159.20 €
2025	109 620 €	17 539.20 €		127 159.20 €
2026	109 620 €	17 539.20 €		127 159.20 €
2027	109 620 €	17 539.20 €		127 159.20 €
2028	219 240 €	35 078.40 €		254 318.40 €

\* Remboursement à l'EPFL des charges 2020 : prime d'assurance (972 €) et taxe foncière (2047 €). Les montants de ces frais seront actualisés chaque année au regard de toutes les dépenses de l'année précédente et ajoutés en section de fonctionnement



# PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

## Grands projets d'investissement

### PERSPECTIVES INVESTISSEMENTS

Période 2021-2026

Centre-ville : construire une ville apaisée	500 000 €
Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)	500 000 €
Foncier – réunification bâtiments Services Municipaux	700 000 €
Berges Neez et Gave	400 000 €
Réveil des berges	250 000 €
Pôle sportif CFP	1 500 000 €
Centre de loisirs	600 000 €
Sarrant – acquisition foncière	30 000 €
Parking Sarrant	300 000 €
Halle	600 000 €
Cœur de ville – ex Presbytère	150 000 €

# PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

## Investissements courants

### PERSPECTIVES INVESTISSEMENTS

Période 2021-2026

Enfouissement réseaux SDEPA Trésariou, Scierie, Travailleurs	157 000 €
Voierie en lien avec enfouissement réseaux SDEPA	140 000 €
Eclairage public – économie d'énergie	100 000 €
Politique énergétique dont EP	110 000 €
Cimetière	30 000 €
Bâtiments ERP	50 000 €
Chaussées coteaux / ZAC Hermann	180 000 €
Modernisation numérique – dématérialisation	45 000 €
Modernisation installations sportives	300 000 €

# PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

## Investissements courants

### PERSPECTIVES INVESTISSEMENTS

Période 2021-2026

Rénovation bâtiments	450 000 €
Sanitaires Junqué et Berges	50 000 €
Rénovation voirie et chaussées	250 000 €
Abris maternelle Louis Barthou	40 000 €
Numérique - écoles	20 000 €
Economie	20 000 €
Accueil Gens du Voyage	40 000 €
Aménagement chemins de randonnées	30 000 €
Matériel, véhicules, mobilier	250 000 €

# PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

## Etudes et budget participatif

### PERSPECTIVES INVESTISSEMENTS

Période 2021-2026

Maison du terroir - Etudes	5 000 €
Audit environnement	15 000 €
Bâtiment Chapelle de Rouse – Etude étage	5 000 €
Assistance à Maîtrise d’Ouvrage – Budget participatif	15 000 €
Diagnostic ouvrage d’art (Ponts)	20 000 €